

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-661 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement portant sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024.

AO-662 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise l'implantation d'un débarcadère de 15 minutes sur le côté ouest de l'avenue Vincent-D'Indy au nord de l'avenue Willowdale.

AO-663 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone d'arrêt interdit sur le côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Van Horne.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 11 novembre 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate